Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501364-20251217-DL2025122-DE

DL-2025-122
17 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'Espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Hubert PARIS, Maire.

Présents : Mmes et MM PARIS, JOULAIN, GOISET, BARRÉ-VILLENEUVE, MOREL, CORNILLAUD, PIGEON, BOTREL, LETORT, DUMAST, GUERMONPREZ, BLANCHARD, NAULET, TESSIER, BERTIN, OLLIVRY, LEFEUVRE, DELAUNAY, HOUILLOT, POTIN, MOREAU, GUAIS, CHEVALIER, CLERMONT ;
Absents : Mme MORVAN, Mme PABOEUF, Mme BLANCHET-DEAL ;
Absents représentés : : Mme CÉZÉ à M. MOREL, Mme MONNIER à M. CORNILLAUD ;

Secrétaire de séance : M. MOREL

JANZE
MAIRIE
DÉPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGÈRES-VITRÉ

VILLE DE JANZÉ
Place de l'Hôtel de Ville
(35150)
Tél : 02.99.47.00.54
Fax : 02.99.47.14.61
mairie@janze.fr

DATE DE CONVOCATION
09/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	24
Votants	26

VOTE

Type	Prend acte
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

DL-2025-122

ADMINISTRATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 SMICTOM SUD EST 35

Rapport d'activité 2024 – SMICTOM Sud Est 35

Madame Nelly TESSIER présente aux membres du Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, produit par le SMICTOM Sud-Est 35 pour l'exercice 2024.

Ce rapport est consultable via le lien suivant :

https://www.smictom-sudest35.fr/wp-content/uploads/2025/11/RAPPORT-ANNUEL-2024.pdf

VU la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
VU l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport d'activité 2024 produit par le SMICTOM du Sud-Est 35 ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

— *PREND ACTE du rapport d'activité 2024 du Président du SMICTOM Sud-Est 35 qui n'appelle ni observations, ni commentaires.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures ; Pour copie conforme ;

Le secrétaire de séance,
Pierric MOREL

Le Maire,
Hubert PARIS

MAIRIE DE JANZÉ
35